



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande de permis de construire un parc agrivoltaïque d'une puissance installée totale d'environ 20,5 MWc au lieu-dit « Près des Héraults » sur la commune de Sepmes

Il sera procédé à une enquête publique relative à la demande de permis de construire un parc agrivoltaïque d'une puissance installée totale d'environ 20,5 MWc au lieu-dit « Près des Héraults » sur la commune de Sepmes, dans les formes prescrites par le Code de l'environnement.

Le dossier d'enquête sera consultable par toutes les personnes intéressées, du mardi 13 mai à 8H30 au vendredi 13 juin 2025 à 12H30, aux jours et heures habituels d'ouverture au public en mairie de Sepmes.

Le dossier dématérialisé sera consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public en mairie et sur le site internet des services de l'État dans le département d'Indre-et-Loire ([www.indre-et-loire.gouv.fr / rubrique publications](http://www.indre-et-loire.gouv.fr/rubrique_publications) – enquêtes publiques en cours).

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par madame Carine MULLER, cheffe de projet énergies renouvelables – Agence Centre Loire de la société TotalEnergies Renouvelables France (adresse postale : 163, rue des Sables de Sary à SARAN (45770) – adresse mél : carine.muller@totalenergies.com).

Monsieur Roberto FUENTES est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et monsieur Pierre-Yves SANTENARD en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour mener l'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre établi sur feuillets non mobiles, déposé en mairie, sera tenu à la disposition du public qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.

Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de Sepmes, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre d'enquête, où elles seront tenues à la disposition du public.

Elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : **pref-enquetes-publiques@indre-et-loire.gouv.fr**

Les observations transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur la page dédiée du site internet des services de l'État en Indre-et-Loire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Sepmes :

- le mardi 13 mai 2025, de 8H30 à 12H30,
- le mardi 27 mai 2025, de 8H30 à 12H30,
- le vendredi 13 juin 2025, de 8H30 à 12H30.

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public à la préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de Sepmes, ainsi que sur le site internet de l'État en Indre-et-Loire, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête, le préfet sera l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire, au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.